

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB2014/07

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 16

POUR : 16 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt janvier deux mille quatorze, à 18h30, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 13/01/2014

Mme Cambier-Jonval est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Régine BRUSA, Nathalie CAMBIER JONVAL, Françoise CAPPELLE ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN et Messieurs Michel COLIN ; Philippe ETIENNE ; Jean Pierre GUERIN ; Olivier GODART ; Jean Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

Représentés : M. Claude ANCELME donne pouvoir de vote à Mme CAPPELLE ; M. Dominique GUERIN donne pouvoir de vote à M. SIGNORET.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CULTURE DU COEUR

Vu la délibération n°DC2012/02 du Conseil de Communauté en date du 23 février 2012 déléguant au Bureau la détermination des tarifs appliqués au Parc Argonne Découverte ;

Vu la délibération n°DB2013/42 du Bureau en date du 9 décembre 2013 fixant les tarifs 2014 du PAD ;

Vu la demande formulée par l'association « Cultures du Cœur » en date du 6 janvier 2014 ;

Après en avoir délibéré, le bureau :

- AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur Champagne-Ardenne visant à permettre un accès gratuit au PAD en 2014 sur la base de 15 entrées Adultes et 20 entrées Enfants
- Considérant que ce partenariat tient plus d'une politique sociale que d'une action de promotion du PAD, DECIDE que cette dépense sera supportée par le Budget Général.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis SIGNORET

